

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2020

---

**SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 669

présenté par  
Mme Thill

-----

**ARTICLE 2**

A l'alinéa 33, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« dix ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'un amendement rédactionnel.

Cet amendement vise à mettre en cohérence l'article 2 du projet de loi organique avec l'amendement précédent prévoyant un objectif d'équilibre à 10 ans.